

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 278

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Imaginer un 23<sup>e</sup> canton (suite)

nécessaires et possibles. D'ores et déjà, il y a lieu de constituer une provision pour couvrir la part du Jura aux frais de construction de l'autoroute transjurane.

— De nouveaux bâtiments sont à édifier ou à aménager pour abriter ceux des services de la future administration cantonale qui ne se trouvent pas encore dans le Jura. Il en est tenu compte. Enfin, dans un autre domaine, une aide pourrait être apportée aux communes pour accélérer leur équipement en usines de traitement des eaux usées et de destruction des ordures.

— L'agriculture occupe une partie importante du peuple jurassien. Là aussi, le soutien du canton ne doit pas faire défaut. Au contraire, il doit être renforcé, notamment au niveau des crédits d'investissements. De plus — et c'est essentiel — les subventions fédérales à l'agriculture représentent un montant important, et un canton plus petit en fera assurément une meilleure répartition.

— L'accélération des améliorations foncières mérite également une attention particulière, de même que l'entretien des forêts domaniales qui sont, et qui deviendront plus encore dans l'avenir, une des grandes richesses du Jura.

— Pour les cultes enfin, les églises du Jura se voient confirmer les moyens présentement mis à leur disposition.

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALEMANIQUES

#### Un autre journal

*Il est encore temps de se pencher sur le nouveau quotidien qui, pendant la dernière semaine de mai, a été offert aux Zurichois. Son titre: « di ander Zitig » (l'autre journal). Trois numéros ont paru sur quatre pages et deux sur six pages, d'un format légèrement inférieur à ceux des quotidiens. Le procédé d'impression: machine à écrire et*

*offset. Le tirage: deux numéros à 25 000 exemplaires, complétés par un tirage supplémentaire de 1000, deux numéros à 3500 exemplaires et le dernier numéro à 4500 exemplaires. Le prix de vente était en principe de 50 centimes l'exemplaire. Les éditeurs: des étudiants de l'institut de journalisme de l'Université de Zurich, constitués en comité d'action contestataire contre les dirigeants de l'institut.*

*Malgré une présentation assez ardue (pas comparable à la typographie), un journal agréable à feuilleter, au contenu désormais classique pour les habitués de la presse marginale: une certaine autosatisfaction, une surabondance de « motions de solidarité », un certain plaisir à se poser en martyr, donnaient le ton à une publication qui aurait dû, c'était promis, laisser plutôt la place à une contre-information systématique. Les « têtes de turcs » habituelles: la presse capitaliste, la police, les autorités universitaires...*

#### Un bilan positif

*Au total, le bilan reste pourtant positif, car une équipe a démontré qu'il est possible, avec des moyens techniques simples, de publier et de diffuser une presse libérée alors que de nombreuses contraintes paraissent souvent inévitables. Les Français ont « Libération », les Italiens ont « Il Manifesto », il y a des années les Suédois avaient un quotidien anarcho-syndicaliste assez extraordinaire. Une nouvelle presse quotidienne, très pauvre, mais vivant des sacrifices de militants, est-elle en voie de création ? C'est possible, et il sera intéressant de voir si « di ander Zitig » est une parution unique ou le prélude en Suisse à une presse d'un nouveau genre, défi à la grande presse.*

*— Au sommaire du magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », à noter en particulier une enquête sur la Suède d'un journaliste qui se flatte de révéler les vraies caractéristiques d'un pays qui souffre, plus que beaucoup d'autres, de sa réputation.*

### La télévision et les enfants

— La télévision donne-t-elle aux enfants des idées de gauche ? Telle est la question que pose le journaliste Manuel Isler en première page du supplément de fin de semaine de la « National Zeitung ». Le festival des productions télévisées pour enfants et adolescents, qui se tient tous les deux ans à Munich, était l'occasion rêvée d'établir un premier bilan en la matière: cette année, pas moins de 42 stations de télévision, installées dans 32 pays, proposaient à l'attention de 300 spécialistes leurs meilleurs films dans l'espoir de décrocher le « Prix Jeunesse International » de la grande manifestation munichoise. Une exposition et une réflexion qui prennent tout leur sens si l'on se souvient par exemple qu'en Allemagne, 87 % de tous les enfants regardent souvent, si ce n'est quotidiennement le petit écran (la télévision leur « prend » ainsi plus de temps que les devoirs à la maison: un enfant sur dix est toujours installé devant le poste de ses parents à 20 h. 30, lesquels parents, dans la moitié des cas, ne sont pas là pour tourner le bouton).

### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

#### Vendeurs et acheteurs: un même combat

Baccalauréat — diplôme — etc.

Cette année, pour le diplôme de culture générale-scientifique, épreuve de dissertation française, le sujet suivant: « Au Bonheur des Dames » et mon expérience des grands magasins ».

« *Au Bonheur des Dames* », de Zola, l'histoire d'Octave Mouret, le frère de l'abbé Serge Mouret (« *La Faute de l'Abbé Mouret* »), le petit-fils d'Ursule Macquart, qui lance vers 1860 le premier grand magasin de nouveautés, à prix fixes et à multiples articles, ruinant par là un petit commerce spécialisé et « prolétarisant » quelques centaines de vendeurs et de vendeuses.

Ce qu'il y a de plaisant dans un tel sujet, c'est qu'il permet au candidat ou à la candidate de parler de ce qu'il connaît, de ce qu'il a vécu: tous sont clients de l'Innovation ou de La Placette ou de Carrefour; beaucoup ont même été y travailler quelque temps, pendant leurs vacances, pour se faire un peu d'argent.

Ne disons rien de la difficulté qu'ont quelques-uns d'entre eux à s'appuyer sur cette expérience, à ne pas lui préférer ce qu'ils ont lu ou entendu dire. Reste bien des remarques intéressantes.

Par exemple celle-ci: plusieurs d'entre eux ont été frappés par un avis de la direction figurant dans le local du personnel et promettant une récompense pour celui qui surprendra un client en train de voler à l'étagage — et le double si c'est un ou une collègue ! Ce qui ne manque pas de soulever des commentaires du genre: « Diviser pour régner », « Le patron cherche à monter les employés les uns contre les autres », etc. Non sans raison. Mais outre le caractère — il faut bien le dire — scandaleux de pareilles invitations, ce qui frappe, c'est aussi le caractère aberrant. Car si une politique à (très) courte vue conseille peut-être de diviser pour régner, n'est-il pas évident qu'à plus longue échéance, le travail ne peut que souffrir d'une atmosphère de suspicion et de jalousie ? (Car on proclame par ailleurs que « nous tirons tous à la même corde » — voilà donc, j'imagine, un exemple des « contradictions » du « capitalisme » ou de la « bourgeoisie »).

D'un autre côté, je lis dans la « Libera Stampa » du 17 juin un article se référant à une enquête faite par la Confédération syndicale allemande (DGB) auprès des apprentis. Laquelle s'étonne que 44 % des jeunes interrogés considèrent que les intérêts des employés et les intérêts des patrons sont divergents, alors que 8 % seulement pensent qu'en règle générale, ils se recouvrent et que 46 % estiment qu'ils le sont le plus souvent. « Pour-cent étonnamment élevé », conclut le DGB en parlant des 44 %... J'inclinerais à penser: « Pour-cent étonnamment bas » !

J. C.

## L'USS laisse le choix des armes à Schwarzenbach

Le communiqué mérite la citation: « (...) Le Comité syndical a également abordé l'initiative du Mouvement des travailleurs catholiques (KAB) concernant les étrangers. Elle reprend à son compte diverses exigences syndicales visant à améliorer la situation juridique, sociale et humaine des étrangers. Un nouvel article constitutionnel n'est cependant pas nécessaire pour réaliser ces postulats. L'Union syndicale suisse constate que l'initiative ne permet pas de réduire le nombre des étrangers. Son application aurait au contraire pour effet d'augmenter et le nombre des travailleurs immigrés et la population étrangère de résidence. Bien que l'USS ait fait part de ses très sérieuses réserves aux promoteurs de l'initiative, ceux-ci n'en ont pas tenu compte. En conséquence, l'Union syndicale renonce à participer au lancement de cette initiative. »

En quelques phrases, l'Union syndicale règle ainsi le sort du « projet pour une nouvelle politique à l'égard des étrangers » qui, jusqu'ici, était la seule proposition positive de règlement du problème face aux ultimatums négatifs des xénophobes. On

sait en effet que la « nouvelle politique » — et c'est sa grande originalité — ne fait pas de la stabilisation des effectifs des travailleurs étrangers un but en soi, mais un moyen pour parvenir à une meilleure coexistence, définie dans ses termes les plus importants, avec la population étrangère.

En clair, l'USS, même si elle fait profession d'accepter certaines « exigences syndicales » visant à améliorer la situation des étrangers, l'USS opte ici pour la lutte qu'affectionnent à la fois les autorités fédérales et les xénophobes: la lutte sur la quantité (le nombre des étrangers vivant sur le territoire national); le projet pour une « nouvelle politique » vise lui à sortir la Confédération de l'ornière quantitative pour introduire d'abord le critère de la qualité (la qualité de la vie en commun avec les étrangers passe par une amélioration de leurs conditions d'existence). C'est, alors que l'on prétend les combattre, renforcer Schwarzenbach et ses amis, c'est authentifier leur pouvoir sur le gouvernement fédéral, que de leur laisser systématiquement le choix des armes.

### UNE POLITIQUE VRAIMENT NOUVELLE

*Dans DP 274, nous donnions le nouveau projet d'article 69ter de la Constitution fédérale, tel qu'il a été formulé par la « Communauté de travail pour une nouvelle politique à l'égard des étrangers », et dont le point 3 a la teneur suivante: « Les autorisations de séjour doivent être renouvelées, à moins qu'un juge ne prononce l'expulsion pour infraction à la loi pénale. Les seules mesures de politique démographique admises sont les limitations d'entrée et non pas les renvois. Les réfugiés ne peuvent pas être soumis à des limitations d'entrée. » L'esprit du projet transparaît à travers les dispositions transitoires:*

*« 2. Avec l'acceptation du présent article constitutionnel, les étrangers jouissent dans la même*

*mesure que les Suisses, des libertés d'expression, de réunion, d'association et d'établissement ainsi que du libre choix de leur place de travail.*

*» 3. Le nombre des autorisations d'entrée pour travailler ne doit pas dépasser le nombre des étrangers actifs ayant quitté le pays l'année précédente. Les personnes actives ayant quitté la Suisse de leur plein gré ont la préférence pour les nouvelles autorisations d'entrée de l'année suivante. Ces dispositions peuvent être assouplies par la législation fédérale au plus tôt dix ans après leur entrée en vigueur. En sont exceptés les fonctionnaires d'organisations internationales. (...)*

*» 5. Les travailleurs saisonniers doivent être mis à égalité avec les détenteurs d'un permis de séjour. (...) »*